



Centre Communal d'Action Sociale

DELCCAS-2025-11-55

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-269101200-20251118-DELCCAS251155-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

Présents : M. Victor DA SILVA M. Dominique FONTENAILLE, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Eveline CATUSSE, Mme Nicole MARIE, M. POLIZZI, Mme Dominique DURAND, Mme Michèle BOULANGER, Mme Marie-Claude CHESNEAU, M. Gilles CHEVALIER, M. Claude ANDREONE, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Olivia LUCAS.

Absents excusés : M. Gilles COURTIAL, M. Patrick FAURE.

APPROBATION DU « RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RPA » RESIDENCE AUTONOMIE ALPHONSE-DAUDET

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la note de synthèse adressée aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Considérant la nécessité de disposer d'un règlement de fonctionnement de la RPA actualisé,

**Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
ET A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la Résidence autonomie Alphonse-Daudet de Villebon-sur-Yvette ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré aux jours mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

A Villebon-sur-Yvette, le 18 novembre 2025.

Le Président du C.C.A.S

Victor DA SILVA